

*Missa ad majorem
Dei gloriam*



Botticelli Détail de la Vierge Marie

André Campra (1660 - 1744)

Soli Deo Gloria 2011



André Campra,

baptisé à **Aix-en-Provence** le **4 décembre 1660** et mort à **Versailles** le **29 juin 1744**, est un compositeur français.

Chronologiquement situé entre Jean-Baptiste Lully et Jean-Philippe Rameau, il a participé au renouveau de l'opéra français.

Après des études à la cathédrale Saint-Sauveur à Aix-en-Provence, il devient maître de musique de Notre-Dame de Paris, après l'avoir été successivement à Toulon, à Arles (chapelle Saint-Trophime) et à Toulouse (cathédrale Saint-Étienne). Il est l'auteur de nombreuses œuvres profanes notamment dans le domaine de l'opéra-ballet et de musique religieuse.

Il meurt à Versailles le 29 juin 1744, à l'âge de 83 ans, dans la pauvreté et la maladie.

Cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence.

Fils de Jean-François Campra, un chirurgien violoniste originaire de Graglia dans le Piémont, et installé à Aix-en-Provence. C'est son père qui lui apprend les bases de la musique. Puis il reçoit, malgré son tempérament indépendant et colérique, sa formation musicale et religieuse de Guillaume Poitevin à la cathédrale Saint-Sauveur à Aix-en-Provence. La maîtrise d'Aix est à l'origine de la vocation de plusieurs musiciens, comme Laurent Belissen. Le cardinal Grimaldi lui impose la tonsure cléricale en 16726. Il devient prêtre le 4 mai 16784. On le considère comme très doué, alors que, selon la tradition, jusqu'à l'âge de 16 ans, il ne sait ni lire ni écrire. C'est à l'occasion de sa dix-septième année que, subitement, il apprend la lecture, l'écriture et la musique, à tel point que, à 17 ans, il compose son *Deus noster refugium*, qui lui donnera une certaine renommée. Son apprentissage tardif de la lecture et de l'écriture sont pourtant remis en cause par plusieurs auteurs, comme Louis Abel de Bonafous de Fontenay (1776) et, plus récemment, par Maurice Barthélemy (1995), selon qui « on ne gardait pas les enfants peu doués dans les maîtrises et si Campra a reçu la tonsure à l'âge où il a mué, c'est qu'il a fait ses preuves. » En 1679, il fait un bref passage par Toulon et revient à la maîtrise Saint-Sauveur d'Aix. En 1681, il est surpris à enfreindre les règles qui sont imposées aux enfants de la maîtrise. Le règlement interdit en effet aux élèves « *de faire ny d'adcister aux opérats qui se font dans la ville* ». La ville compte alors trois, voire quatre salles de jeu de paume qui peuvent à l'occasion se transformer en salles de théâtre. On ne sait si Campra a assisté simplement à des représentations théâtrales ou s'il y a pris part, comme musicien ou acteur ; toujours est-il qu'il risque le renvoi pur et simple. Ses maîtres se montrent toutefois bienveillants et le conservent avec eux. Le 27 mai 1681, il reçoit le bénéfice de la chapellenie du Saint-Esprit, où il ne demeure pas longtemps, partant pour Arles « *jouir de maistre de musique* ». Reçu au chapitre de Saint-Trophime le 22 août, il dirige les enfants de chœur de la cathédrale.

En 1683 il obtient le poste de maître de musique de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse. En 1684 il participe au concours de musique organisé par les États de Languedoc à Montpellier suite à la mort soudaine du maître de musique Jean Granouillet de La Sablière ; les États lui préfèrent finalement André Mallet, mais lui accordent un défraiement important et l'invitent à venir faire chanter à la session suivante de 1685. De 1694 à 1700, il est maître de musique de Notre-Dame de Paris. Il produit donc d'abord de la musique sacrée et se fait une réputation par ses motets.

L'affaire de l'enrôlement

En 1690, alors que le vice-amiral de Tourville arme une flotte, Campra est réquisitionné pour s'engager à bord d'un vaisseau du roi et y servir en qualité de mousquetaire. Campra, ne désirant pas quitter sa profession à la cathédrale de Toulouse, refuse la demande, mais se voit contraint par un exempt de se rendre à Toulon pour y embarquer à bord du navire *Le Sérieux*. Ordre auquel Campra refuse à nouveau de se plier. Le recruteur du vice-amiral, le chevalier de Juliard, ordonne l'arrestation et la mise en détention du musicien. Il est écroué à Toulouse et ne doit sa libération qu'à une intervention de l'archevêque de Toulouse, Jean-Baptiste-Michel Colbert de Villacerf. Celui-ci réclame son musicien et l'élargissement de Campra est prononcé. Pourtant, quelques jours plus tard, le 23 février 1690, de Juliard ordonne sous trois jours le retour de Campra à Toulon. L'archevêque dépose alors une plainte auprès de Louis Phélypeaux de Pontchartrain, secrétaire d'État à la Marine. Un procès est organisé, au cours duquel de Juliard se défend en affirmant les raisons selon lesquelles Campra lui-même voulait se rendre à Toulon et en avait été empêché : « Campra, libertin, a rendu mère une jeune fille abusée ; il a déclaré à M. de Juliard qu'il lui fallait faire une campagne pour se soustraire au courroux des parents de sa victime, et a supplié cet officier de l'enrôler. Un homme, ami du chevalier, a entendu la confession de Campra et jure sur l'Évangile que l'enseigne dit vrai. » De Juliard avouera ultérieurement la fausseté de cette déclaration. Il mourra quelques mois plus tard, le 10 juillet 1690, à la bataille de Bevezier.

Départ de Toulouse et carrière parisienne

Le prince de Conti, chez qui Campra devient maître de musique.

Malgré sa dette vis-à-vis de l'archevêque, ses relations avec le chapitre de Saint-Étienne de Toulouse se détériorent en raison de son penchant pour la boisson et sa réputation d'homme dépravé. C'est ainsi qu'en 1691, une délibération de ce même chapitre l'oblige à lui soumettre ses créations avant de les interpréter. Campra ne peut accepter l'affront et profite d'un congé de quatre mois, en 1694, pour être élu à l'unanimité maître de musique à Notre-Dame de Paris, exempté de l'épreuve d'admission, et publie, l'année suivante son premier livre de motets. Dès lors, il ne quittera plus Paris. Il commence en 1697 à se tourner vers le théâtre et se voit du coup obligé de renoncer à ses charges d'alors. Il démissionne de son poste à la cathédrale de Paris le 13 octobre 1700 et donne à l'Opéra son *Hésione*, qui obtiendra un vif succès.

Il est engagé par le prince de Conti en tant que maître de musique et atteint, en 1730, la fonction de directeur de l'Opéra, après être passé par le poste de maître de la Chapelle royale.

Avec *L'Europe galante*, il s'affirme comme le vrai créateur de l'opéra-ballet, genre musical créé à l'origine par Pascal Collasse (dans le *Ballet des saisons*). Il officie à l'*Académie royale de musique* et à la *chapelle royale de Versailles* après la mort de Louis XIV. À partir de 1720, il retourne à la musique religieuse pour lui consacrer l'essentiel de son œuvre.

Le 6 avril 1726, André Campra est « reçu pour frère servant d'armes » dans l'Ordre royal, militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem, dont le Grand Maître est, depuis 1720, le fils du régent, Louis d'Orléans. Le 21 décembre 1722 et le 24 mars 1724, les compositeurs Jean-Baptiste Morin, créateur de la « cantate française », puis Charles-Hubert Gervais, ami personnel du régent Philippe d'Orléans, étaient eux-mêmes devenus membres de cet Ordre.

André Campra meurt à Versailles le 29 juin 1744, à l'âge de 83 ans, dans la pauvreté et la maladie. Il lègue la plupart de ses biens à son domestique et à sa cuisinière.

Un collège et une rue d'Aix-en-Provence portent son nom.

Agnus Dei

André Campra (1660 - 1744)

Soprano *mf* A-gnus De - i qui tol - lis pec - ca-ta mun - di, *p* mi - se - re - re, mi - se - do - na no - bis, do - na

Alto *mf* A-gnus De - i qui tol - lis pec ca - ta mun - di, *p* mi - se - re - re, mi - se - do - na no - bis, do - na

Tenor *mf* A-gnus De - i qui tol - lis pec - ca-ta mun - di, *p* mi - se - re - re, mi - se - do - na no - bis, do - na

Bass *mf* A-gnus De - i qui - tol - lis pec - ca-ta mun - di,

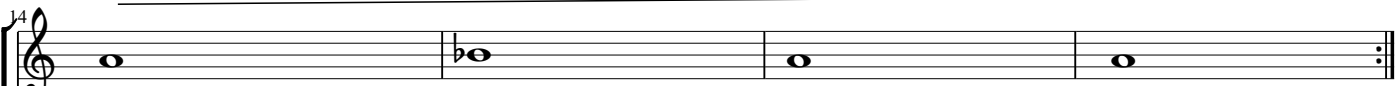
S. *f* re - re no - bis, *p* mi - se - re - re no - bis, mi - se -
no - bis pa - cem, *f* do - na no - bis pa - cem, *p* do - na

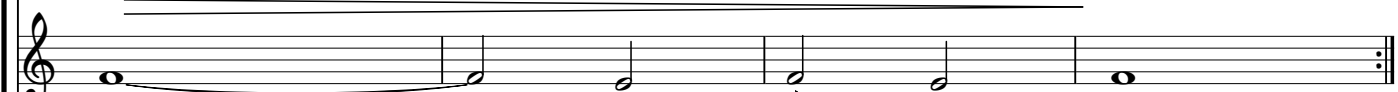
A. *f* re - re no - bis, *p* mi - se - re - re no - bis, mi - se -
no - bis pa - cem, *f* do - na no - bis pa - cem, *p* do - na

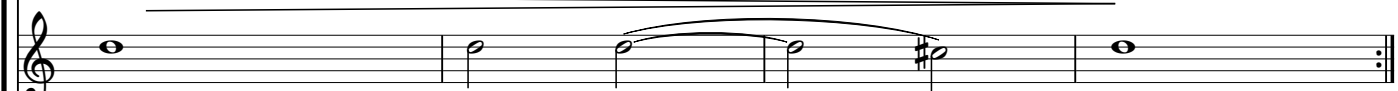
T. *f* re - re no - bis, *p* mi - se - re - re mi - se - re - re no - bis, mi - se -
no - bis pa - cem, *f* do - na no - bis, do - na no - bis pa - cem, *p* do - na

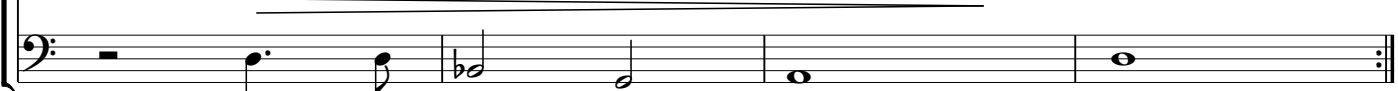
B. *f* mi - se - re - re, *p* mi - se - re - re no - bis,
do - na no - bis, do - na no - bis pa - cem,

14

S.  re - re no bis. cem.
no - bis pa - cem.

A.  re - re no bis. cem.
no - bis pa - cem.

T.  re - re no bis. cem.
no - bis pa - cem.

B.  mi - se - re re no bis. cem.
do - na no - bis pa - cem.